

ALD Règlement de l'organisation

AMICALE LAÏQUE
DE DOULON

Seront réputées **exposantes**, les personnes physiques ainsi que les associations, dont le bulletin d'inscription, daté et signé, sera remis à l'organisateur lors de l'inscription.

Cette inscription est ferme et définitive. Aussi, en cas de désistement, ou d'absence de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué. Les places sur le site seront attribuées dans l'ordre d'arrivée.

L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature suspecte de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation.

Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de **9h00** et à ne remballer qu'à partir de **17h30**, la fin du vide-greniers étant fixée à **18h00**.

Il ne sera fait aucun remboursement en cas de mauvais temps. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le vide grenier, les fonds seront restitués sans intérêt et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre l'organisateur.

L'exposant déclare et atteste que les objets qu'il met en vente ont une origine licite, qu'ils ne sont frappés d'aucune interdiction ni limitation à la vente ⁽¹⁾, qu'ils sont en état de marche.

Les objets de collection sont sous la responsabilité du vendeur en cas de casse, de vol ou de tout autre préjudice.

Un seul véhicule est autorisé par stand. Contrôle strict à l'entrée, les véhicules supplémentaires seront systématiquement refoulés.

Les véhicules étant interdits sur le plateau du Grand Blottereau ; un parking est à disposition, sur le site, pour le stationnement des exposants à l'issue du déballage.

Aucun véhicule n'est autorisé à stationner à côté des stands.

L'exposant s'engage à laisser propre son emplacement avant son départ ; des bennes municipales seront mises à disposition pour déposer les

déchets uniquement à l'issue du vide-grenier (pas d'inventus dans les bennes municipales).

A titre d'illustration et sans que cette liste soit limitative, l'organisateur rappelle que sont interdites ou soumises à des réglementations spécifiques les ventes : d'armes en état de fonctionnement, de munitions, d'alcools, de tabacs, de substances médicamenteuses, de produits pharmaceutiques ...



TARIF EXPOSANT 13€ 
(DONT 3€ AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ONCOLOGIE PLEIN AIR)

**PERMANENCE D'INSCRIPTION
SAMEDI 04 AVRIL DE 14 H À 16H30**

GYMNASE DE DOULON, 1 RUE DE LA BASSE CHÊNAIE, 44300 NANTES
(LONGER LA MAISON DE QUARTIER DE DOULON PAR LA DROITE)

BULLETIN DE PARTICIPATION Vide-greniers du dimanche 26 avril 2026

Réservé aux particuliers, priorité aux résidents de l'agglomération nantaise, aucun remboursement ne sera fait en cas de mauvaise météo.

2 stands maximum par inscription.

Emplacement 4 m x 3 m à 13 € (dont 3 € reversés à l'AOPA)

Complétez ce bulletin et remettez-le lors de la session d'inscription du samedi 04 avril 2026, accompagné de :

- Un règlement en espèces ou chèque à l'ordre de l'A.L. Doulon, possibilité de payer par carte bancaire à la permanence d'inscription
- Une photocopie **recto-verso** de la carte d'identité ou du passeport (*) de bonne qualité (non floue)
- Une photocopie de justificatif de domicile de moins de 3 mois
- L'attestation sur l'honneur ci-dessous, remplie et signée.

(*) aucune copie ne sera effectuée sur place et tout dossier incomplet sera refusé.

Réservation de : 1 stand 2 stands

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom : **Prénom** :

Né(e) le :/...../..... à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

N° de la pièce d'identité : à indiquer impérativement :

Délivrée le :/...../..... par : Préfecture, Mairie de

Email : indispensable pour vous contacter

N° de téléphone :/...../...../...../.....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e), brocanteurs, disquaires, restaurateurs ...
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) *(des contrôles seront effectués tout au long de la journée. Les contrevenants seront priés de remballer leur stock non autorisé.)*
- de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2026. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à : ; Le/...../..... Signature :

Accès site du Grand Blottereau

En voiture : Boulevard Auguste Peneau – NANTES

Accès TRAM : Ligne 1 ; descendre à Mairie de Doulon, puis continuer à pied sur le boulevard Auguste Peneau (le parc est après le croisement à feux).

Accès Bus : à partir de la Mairie de Doulon, prendre la Ligne 12 et descendre à l'arrêt « Grand Blottereau ».

